

Textes réglementaires

attribuer un sens à l'expression «démocratie de participation», c'est bien la participation de gens éclairés et partant, de gens qui ont accès à toute l'information disponible.

● (2130)

J'aimerais observer tout d'abord que le débat d'aujourd'hui, de tous côtés, s'est maintenu à un très haut niveau et que si le gouvernement voulait donner suite dans sa politique sur la dissémination de l'information, aux opinions exprimées par les députés qui ont pris la parole aujourd'hui, il n'y aurait aucune raison de continuer le débat pas plus que d'étudier la motion du député de Halifax-East Hants, basée sur les travaux de plusieurs années du député de Peace River (M. Baldwin). Loin de moi la pensée de dire que le député de Peace River vieillit. Nous sommes tous si jeunes!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous rajeunissons tous d'ailleurs.

M. Andre: J'hésite à lancer une note partisane dans un débat d'une belle tenue, mais l'attitude témoignée aujourd'hui par les députés ministériels est loin de refléter la mollesse avec laquelle ils ont dispensé jusqu'ici l'information placée sous leur contrôle. C'est pourquoi le débat d'aujourd'hui est nécessaire tout comme le bill sur la liberté de l'information. Si le gouvernement était plus libéral à l'égard de l'information qu'il ne l'a été et qu'il ne l'est encore actuellement, une telle mesure lui viendrait en aide particulièrement à l'heure actuelle où il s'efforce de mettre en œuvre un programme de restrictions des dépenses publiques.

Il est intéressant de noter que, dans son rapport de 1975, l'Institut de recherches C. D. Howe a publié une étude qui traite dans une grande mesure de l'inflation et de la manière dont les dépenses gouvernementales ajoutent à la poussée inflationniste; ce document traite de la question de manière impartiale et affirme que l'un des éléments principaux de la spirale inflationniste, ce sont les dépenses gouvernementales. L'étude reconnaît également que certaines pressions très fortes s'exercent sur le gouvernement et l'incitent à dépenser de plus en plus à l'égard des programmes de santé, des programmes régionaux, des transports et le reste. L'auteur fait également remarquer qu'en démocratie, il n'existe qu'une réponse à cette sorte de pression, c'est de renseigner complètement et honnêtement le public.

J'aimerais citer un passage de ce rapport de 1975 où il est dit notamment:

Il est évident que les gouvernements devront s'imposer une forme de restrictions budgétaires car il n'existe pas de restrictions naturelles suffisantes pour les forcer à évaluer la productivité de leurs dépenses. La première mesure à prendre dans ce travail d'auto-discipline serait de fournir au public davantage d'information et une information meilleure sur les dépenses.

Aussi, loin d'être considérée de manière négative—la diffusion de l'information équivalant à une réduction de pouvoirs—elle serait en fait extrêmement bénéfique si le gouvernement se montrait plus informatif à l'égard de ses dépenses. Il lui serait plus facile également d'introduire le genre de restrictions que nous devons nous imposer maintenant si nous voulons que le programme de lutte contre l'inflation qu'il veut appliquer réussisse. Je pense donc que le gouvernement aurait tout intérêt à divulguer l'information davantage.

Le président du Conseil privé (M. Sharp) a fait remarquer que les budgets qui sont établis maintenant sont beaucoup plus compliqués qu'ils ne l'étaient lorsqu'il était fonctionnaire au ministère des Finances. Le fait qu'ils

[M. Andre.]

soient plus volumineux et plus complexes ne signifie pas qu'ils contiennent plus d'information. L'étude du C.D. Howe Research Institute a clairement indiqué qu'il existe une différence entre le verbiage et la communication de renseignements; ce que mentionnait le ministre, c'est-à-dire l'énorme document sur papier vert ou blanc relatif à l'affectation de nos recettes ne constitue nullement la liberté d'information. Le public veut savoir ce qui se passe avant que les dépenses ne soient engagées, que les fonds soient collectés; peu lui importent les opinions couchées sur de beaux documents essentiellement conçus pour justifier les décisions du ministre.

Je puis donner quelques exemples où le gouvernement se montre exagérément cachottier. Le ministre de l'Industrie et du Commerce, l'actuel ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) a fait publier un communiqué selon lequel le Canada a vendu à la Corée du Sud un réacteur CANDU d'environ 300 millions de dollars. Il a aussi indiqué que la Banque pour l'expansion des exportations financerait cette transaction. Mais lorsque nous avons demandé quels étaient les taux d'intérêt, il n'a pas voulu nous répondre. Aujourd'hui encore, le ministre a refusé de répondre aux questions du chef de l'opposition (M. Stanfield) sur ce même sujet. Sans ce renseignement, ces 300 millions de dollars n'ont absolument aucune signification.

Il est parfois préférable de ne rien savoir du tout plutôt que d'avoir des bribes d'information. Si ma femme rentrait à la maison et me disait qu'elle avait dépensé \$10,000, je serais sur le point de m'évanouir, mais si elle me disait qu'elle avait dépensé cette somme pour des produits d'épicerie sur une période de deux ou trois ans, cela ne serait pas si grave. On nous a dit une partie des faits au sujet du réacteur CANDU, et c'est pire que de n'en rien savoir. Je le répète, si nous ne connaissons pas le taux d'intérêt, le montant des ventes de réacteurs n'a aucune signification.

Je me souviens de l'époque où nous discutons du bill devant établir Pétro-Canada. On avait demandé au ministre si ses fonctionnaires avaient entrepris une étude des sociétés pétrolières nationales relevant d'autres juridictions. Il avait répondu par l'affirmative, mais lorsque nous lui avions demandé de nous transmettre l'étude, il avait répondu que ce document interne ne pouvait être rendu public. Finalement, nous avons dû, pratiquement par la force de la clôture, adopter le bill établissant une compagnie pétrolière nationale qui avait l'autorisation de dépenser 1.5 milliard de dollars sur les deniers publics. Nous avons dû faire adopter ce bill sans pouvoir consulter les documents qui avaient persuadé le gouvernement du bien-fondé de cette société.

Le président du Conseil privé a parlé de la responsabilité ministérielle et, selon lui, nos institutions permettent à des fonctionnaires de donner, en toute liberté, des renseignements et des opinions franches, pour que le ministre puisse avoir toute latitude de prendre des décisions. Nous sommes pleinement d'accord; cela vient peut-être du fait que le ministre a été trop peu de temps dans l'opposition, parce qu'il oublie qu'en fait c'est le Parlement qui adopte les bills et qui prend la responsabilité de les faire appliquer. Or, à maintes reprises, on demande au Parlement de prendre des décisions sans être suffisamment informé.

● (2140)

Si les documents de travail doivent rester secrets, cela suppose qu'ils expriment des avis non pas des faits, ou qu'ils donnent plus d'avis que de faits. Je serais indigné si j'apprenais que le gouvernement prend des décisions à